

Conditions Générales de Vente

Conditions Générales de Vente de la CCI de Lot-et-Garonne (CGV)

Identification du vendeur

Chambre de Commerce et d'Industrie Lot-et-Garonne (CCI 47)
49 Route d'Agen – 47310 ESTILLAC
N° SIRET : 186 701 415 00046
Téléphone : +33 (0)5 53 77 10 00
Adresse électronique : cci@lot-et-garonne.cci.fr

1. Généralités

Les conditions particulières (devis de la prestations) * dûment remplies et signées par le client, accompagnées des présentes conditions générales de vente (CGV) forment le contrat liant réciproquement le client et la CCI 47.

*On entend par conditions particulières, tout document émanant de la CCI 47 précisant l'objet, le contenu, les conditions d'exécution et le prix de la prestation proposée quel que soit la dénomination donnée à ce document : devis, bon de commande, bulletin d'inscription, proposition commerciale. Les conditions particulières peuvent figurer à la suite des CGV ou être transmises au client en accompagnement de celles-ci. Les ventes de produits ou de prestations de services, effectuées par la CCI 47, sont soumises à ce contrat auquel l'acheteur déclare adhérer sans restriction ni réserve.

Les conditions générales de vente (CGV) peuvent être communiquées sur simple demande ou consultées à tout moment à partir du site internet www.cci47.fr.

2. Passation de la commande

2.1 L'acheteur passe commande par courrier ou courriel adressé à la CCI 47.

2.2 Certaines prestations nécessitent un devis préalable. Le devis établi par la CCI 47 est valable 2 mois. Tout devis accepté devra porter la mention "Bon pour accord" et la signature du représentant légal de l'acheteur (pour une personne morale) ainsi que le cachet commercial (pour les entreprises).

3. Confirmation de la commande

3.1 Toute commande passée et validée par la CCI 47 sera confirmée à l'acheteur par l'envoi dans les meilleurs délais du devis signé par les parties.

3.2 Les commandes confirmées par la CCI 47 et les devis acceptés valent commande ferme et définitive, sous réserve du droit de rétraction dont bénéficie l'acheteur, dans les cas prévus par la loi.

Dans tous les cas, la CCI 47 se réserve le droit d'annuler un atelier ou une manifestation quelconque lorsque le nombre minimum d'inscrits ou de participants n'est pas atteint. Le montant perçu par la CCI 47 sera remboursé mais aucune indemnité ne sera due.

3.3 La CCI 47 se réserve le droit de refuser ou de suspendre toute commande et/ou livraison émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours ou bien encore, en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou d'absence de paiement. La CCI 47 en informe alors l'acheteur dans les plus brefs délais et la commande est considérée comme annulée.

4. Prix

4.1 Le prix de vente des produits et services est exprimé en euros hors taxes (HT), auquel s'ajoute la TVA lorsqu'elle est exigible.

4.2 Pour les missions longues et s'étalant sur deux exercices comptables, les prix seront révisés selon la formule suivante :

$$P = PO * (((0.40 * (syn/syn0) + 0.60) * (ICHT \text{ rév-TS} / ISCHT \text{ rév-TS0})))$$

P = Montant révisé

PO = Montant initial

Syn = Indice Syntec (dernier indice connu)

Syn0 = Indice Syntec (connu à la date d'établissement du contrat)

ICHT-rév TS = Indice du coût horaire du travail révisé (dernier indice connu)

ICHT-rév TSO = Indice du coût horaire du travail révisé à la date d'établissement du contrat

5. Modalités de paiement

5.1 Le paiement s'effectue, à réception de la facture (sauf mention contraire dans le devis), par virement sur le compte de la CCI 47, exception faite des produits ou prestations dont le paiement devra être joint au bon de commande ou au devis accepté.

5.2 dans le cadre de prestations s'exerçant sur plusieurs mois, le devis pourra prévoir des paiements intermédiaires. Une facturation d'acompte sera alors établie.

5.3 Il n'y a pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

5.4 Tout retard de paiement pourra générer une majoration des montants dus par l'application de pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est de 3 fois le taux de l'intérêt légal.

Conformément à l'article D. 441-5 du Code de Commerce, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 du même Code est fixé à 40 euros.

6. Modalités de livraison

6.1 Selon les cas, la livraison est faite par courrier électronique ou par envoi postal au domicile de l'acheteur (uniquement en France métropolitaine), les frais d'envoi étant à la charge de la CCI 47, exception faite de certaines formalités internationales. Elle est considérée comme réalisée dès la date de la première présentation des livrables à l'acheteur.

6.2 Le délai maximal de livraison est fixé d'un commun accord entre les deux parties en amont de la commande. La durée des prestations est celle indiquée dans les conditions particulières.

Toutefois, si à l'expiration de ce délai, les prestations, objet du contrat, n'étaient pas achevées, les parties pourront convenir de poursuivre l'exécution du contrat pour une durée et selon des conditions financières arrêtées d'un commun accord.

La CCI 47 se réserve la possibilité d'annuler la commande et de restituer les sommes perçues en cas d'impossibilité pour elle de délivrer le produit ou d'exécuter la prestation commandée.

7. Propriété intellectuelle - Utilisation des produits et prestations de service

7.1 Chacune des parties reste seule propriétaire de ses marques, dessins et modèles, logos et représentations graphiques comme toute autre œuvre susceptible d'être protégée par des droits de propriété intellectuelle.

La propriété des données ou du contenu des documents ou information, transmis par la CCI 47 au client dans le cadre des prestations de service, qu'ils soient ou non protégés par un droit de propriété intellectuelle, appartient à la CCI 47. Aussi, la livraison des produits et des prestations de service par la CCI 47 n'entraîne pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit de l'acheteur, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Ainsi et sauf accord particulier contraire, le client s'interdit de reproduire, de représenter ou d'adapter en dehors de ses besoins propres tout ou partie de ces données ou d'en faire, directement ou indirectement toute exploitation commerciale. En particulier, la mise en ligne des livrables sur internet est strictement interdite.

7.2 L'acheteur ne peut, en aucun cas et notamment à des fins commerciales, utiliser les dénominations CCI 47 ou Chambre de Commerce et d'Industrie Lot-et-Garonne, ou se prévaloir de la CCI 47 dans l'utilisation qu'il fait des livrables achetés (prospection physique, par voie de télécopie, automate d'appel, ou courrier électronique).

7.3 Le non-respect des clauses ci-dessus mentionnées expose son auteur à des poursuites exercées par la CCI 47.

8. Obligations générales des parties et responsabilités associées

8.1- Obligations de la CCI 47

Dès conclusion du contrat dans les conditions du point 3 ci-dessus, la CCI 47 s'engage à exécuter les prestations prévues aux conditions particulières.

Elle s'engage en particulier à :

- affecter les moyens humains utiles à l'exécution de sa mission et notamment à désigner et maintenir pendant la durée d'accomplissement de la prestation un ou plusieurs conseillers qui reste sous son autorité d'employeur,
- apporter tous les soins nécessaires à l'exécution de sa prestation,
- à délivrer au client à l'issue de sa prestation le ou les bien(s) livrable(s) mentionné(s) dans les conditions particulières, le cas échéant.

8.2- Obligations et responsabilité du client :

Le client s'engage à :

- régler le prix stipulé et respecter les modalités et délais de paiement tels que précisés dans les conditions particulières,
- fournir dans les délais et dans les conditions optimales, l'ensemble des renseignements, informations ou documents utiles à l'exécution de la prestation de la CCI 47,
- fournir, le cas échéant, la logistique d'accueil requise si la prestation nécessite une ou plusieurs visites dans ses locaux,
- indiquer nommément la ou les personnes qui seront les interlocuteurs des conseillers de la CCI 47 et à honorer les rendez-vous et sollicitations de la CCI 47 nécessaires au bon déroulement de la prestation.

Le client s'engage par ailleurs à indiquer à la CCI 47 l'adresse à laquelle les prestations doivent être exécutées et les factures adressées. Ces informations sont indispensables à la bonne réalisation de la prestation à venir. Le défaut de ces renseignements dans les conditions particulières entraîne la non-conclusion du contrat.

L'acheteur a la responsabilité pleine et entière de l'utilisation qu'il fait des produits ou services acquis, la CCI 47 ne garantissant aucun résultat. Il en va notamment ainsi des prestations relevant de cadres légaux, réglementaires... auxquels est soumis l'acheteur, celui-ci demeurant seul et unique responsable, tant sur le fond que sur la forme, des réponses qu'il apporte à ses obligations. Pour toute prestation, la CCI 47 n'est soumise qu'à une obligation de moyens.

La CCI 47 ne pourra, en aucun cas, être considérée comme responsable du fait d'une atteinte à des droits de propriété intellectuelle liée à des prestations effectuées à partir d'éléments fournis par l'acheteur et pour lesquels il ne serait pas titulaire des droits de propriété intellectuelle.

9. Confidentialité

Les informations transmises par le client à la CCI 47 en exécution du présent contrat sont considérées comme strictement confidentielles dans la mesure où elles n'ont pas été rendues publiques par d'autres voies. Le ou les livrables réalisés par la CCI 47 pour le compte du client sont strictement confidentiels. La CCI 47 s'engage à ne pas les diffuser sans son accord exprès.

10. Validité des modes de communication

Sauf lorsqu'un formalisme spécifique est expressément imposé par les présentes conditions générales de vente ou les conditions particulières, le client reconnaît la validité et la valeur probante des courriers électroniques et des télécopies échangées avec la CCI 47 dans le cadre de l'exécution du contrat et leur attribue la même valeur qu'un courrier postal.

11. Informatique et libertés

Les informations recueillies par la CCI 47 sont destinées exclusivement à un usage interne, et ne sont en aucun cas cédées à des tiers. Les clients disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent conformément à la Loi n°78 - 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données (RGPD).

Pour l'exercer, ils peuvent s'adresser par courrier postal ou par courriel à :

CCI Lot-et-Garonne

Madame Dominique LAVERGNE - DPO

49 route d'Agen

47310 ESTILLAC

Courriel : dpo@lot-et-garonne.cci.fr

12. Archivage - Preuve

La CCI 47 archivera les bons de commandes et les factures. Ils seront considérés comme éléments de preuve des transactions intervenues entre les parties.

13. Loi applicable - Jurisdiction compétente

Les ventes conclues en vertu d'un contrat entre la CCI47 et son client sont soumises au droit français. A défaut d'accord amiable, toute contestation les concernant sera soumise au Tribunal Administratif de Bordeaux.